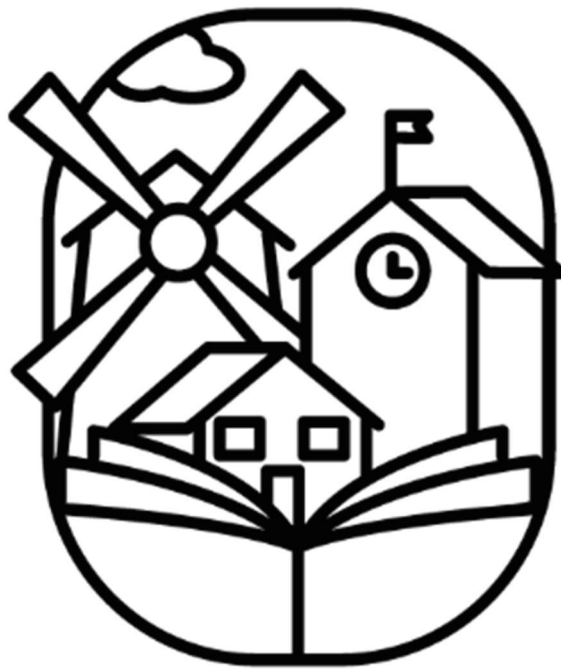


Mon duo-tang code de vie du primaire



École de la Seigneurie

Table des matières

Table des matières	2
Introduction au code de vie	3
Comportements attendus (règles ou matrice comportementale)	4
Mesures de soutien et conséquences éducatives en cas de manquement	6
Modalités de communication	7
Règles de fonctionnement	9
Encadrements légaux	11
Annexes	13
Charte vestimentaire	14
Système de renforcement positif des comportements attendus du code de vie	15
Programme de prévention (Hors-Piste).....	16
Citoyenneté numérique	17

Introduction au code de vie



École de la Seigneurie

École



MISSION

Instruire – Offrir un enseignement de qualité
Socialiser – Apprendre le vivre ensemble
Qualifier – Préparer l'intégration à la citoyenneté

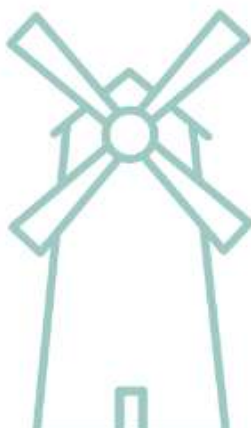


VISION

L'école de la Seigneurie façonne des leaders responsables et épanouis. Par une approche holistique, elle développe les compétences émotionnelles et sociales, soutient le bien-être et inculque la responsabilité individuelle. En favorisant la prévention et l'autonomie face aux défis, elle forme des jeunes résilients, conscients de leur rôle dans la société.



Une responsabilité commune



Écart de conduite

PERSONNEL

Il s'engage à être défenseur des droits et des devoirs des élèves, à intervenir auprès de chaque élève, à faire rayonner le code de vie dans l'école et en dehors de celle-ci.

COMMUNAUTÉ

Elle s'engage à soutenir le personnel, les familles et les élèves dans l'apprentissage et l'application du code de vie.



ÉLÈVES

Il s'engage à connaître et à respecter le code de vie.

PARENTS

Il s'engage à prendre connaissance du code de vie, à le valoriser auprès de son enfant et à collaborer avec l'école.



MINEUR

Retarde les apprentissages académiques et sociaux des élèves.



MAJEUR

Nuit au climat sain et sécuritaire de l'école.



Valeurs

Idéal à atteindre et à défendre

Règles

Formule qui explique ce qui doit être fait dans une situation donnée.

Motifs

Raison d'être d'une valeur et d'une règle.



ENGAGEMENT

- 1 Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui des autres.

- Atteinte de la réussite éducative.
- Contribution à un climat favorisant l'apprentissage et le dépassement de soi.
- Développement d'une image de soi positive.



RESPONSABILITÉ

- 2 Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle

- Apprentissage de la gestion du temps et du matériel.
- Exercice de la résilience.



RESPECT

- 3 Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (gestes, attitudes et paroles) afin de favoriser le vivre ensemble.

- Contribution à un climat sain et sécuritaire.



BIENVEILLANCE

- 4 Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres.
- 5 Faire preuve d'ouverture et d'esprit d'équipe.

- Acquisition de l'empathie.
- Création de relations interpersonnelles saines et adéquates.

Comportements attendus (règles ou matrice comportementale)

Matrice comportementale *École de la Seigneurie*



Valeurs	Partout	En classe et récréations intérieures	Service de garde et dîner	Sur la cour et chemin vers la maison
Engagement 	- Je respecte la tolérance zéro envers la violence et l'intimidation. - Je fais des choix qui favorisent ma réussite.	- Je reste dans ma classe. - Je participe activement aux apprentissages.	- Je reste assis à ma place. - Je respecte l'horaire et les routines de groupe.	- Je participe aux jeux de manière inclusive. - Je marche sur le trottoir pour ma sécurité.
Responsabilité 	- Je laisse tout appareil électronique personnel à la maison. - Je reconnais mes erreurs.	- Je range le matériel au bon endroit. - Je porte les appareils de l'école (Chromebook, portables) à deux mains.	- J'apporte tout mon matériel essentiel. - Je rapporte ce que je n'ai pas mangé.	- Je reste dans les zones de jeux autorisées. - Je range le matériel de jeu à la fin de la récréation.
Respect 	- Je vouvoie tous les adultes. - J'utilise M. ou Mme suivi du nom pour m'adresser aux adultes. - Je parle avec politesse en tout temps.	- Je parle avec un volume bas (voix d'intérieure). - Je respecte les consignes de l'adulte.	- Je parle avec un volume bas (voix d'intérieur). - Je respecte les consignes des surveillants et des intervenants.	- Je respecte l'environnement et le voisinage. - Je respecte la signalisation routière. - Je respecte les consignes du chauffeur.
Bienveillance 	- Je signale immédiatement à un adulte tout acte de violence ou d'intimidation. - Je traite l'autre comme mon égal.	- J'invite mes amis à jouer et je partage. - Je me déplace calmement pour éviter les bousculades.	- Je garde ma place propre. - J'aide un ami qui en a besoin.	- Je garde mes mains et mes pieds pour moi. - Je m'abstiens de lancer des projectiles (neige, roches, etc.).



À l'école de la Seigneurie, **LE FRANÇAIS** est la langue d'enseignement valorisée et priorisée en tout temps.

Matrice comportementale

École de la Seigneurie



Valeurs	Comportements attendus	
ENGAGEMENT	Collaborer	S'entraider
		
RESPONSABILITÉ	Faire de son mieux	Souligner les réussites
		
RESPECT	Écouter	S'excuser
		
BIENVEILLANCE	Prendre soin des autres	Consoler
		

Mesures de soutien et conséquences éducatives en cas de manquement

Manquements mineurs		Manquements majeurs	
A	B	C	D
Interventions éducatives			
Rappel de la règle ou du comportement attendu	Interventions éducatives du niveau 1	Interventions éducatives du niveau 1 et 2	Interventions éducatives du niveau 1, 2 et 3
Enseignement du comportement attendu	Pratique du comportement attendu	Résolution de conflits	Rencontre individuelle avec la direction
Symbole visuel	Sortir en dernier à la récréation et/ou rentrer en premier	Retrait et intervention avec la TES	Rencontre école-famille
Discussion	Revoir le rôle de l'élève	Feuille de route	Partenariat avec des partenaires externes ou le policier communautaire
Avertissement verbal	Espace privilégié (ex. au casier)	Contrat	Accompagnement individualisé
Modélisation		Plan d'intervention	Ateliers et suivi individualisé
Discussion avec l'enfant		Protocole d'intervention	
Intervention selon la gestion de classe de l'enseignant		Communication régulière entre l'école et la maison	
Exemples de conséquences logiques			
Excuses	Conséquences logiques de niveau 1	Conséquences logiques de niveau 1 et 2	Conséquences logiques de niveau 1, 2 et 3
Gestes réparateurs en lien avec le comportement	Retrait temporaire (pause ou marcher sur la cour avec l'adulte)	Remboursement ou remplacement du matériel brisé	Interdiction de contact avec certains élèves
Reprise du temps perdu	Demander à l'élève de modéliser le comportement approprié aux autres élèves	Réflexion	Suspension à l'interne ou à l'externe
Reprise du travail	Dessin du comportement attendu	Être accompagné aux récréations	Suspendre à une pédagogie
		Être assigné à un endroit désigné pour les récréations	
		Perte de privilège sur la cour	
		**Applications des conséquences sous la supervision des TES	

Modalités de communication

1. Transmission des règles de conduite et du plan de lutte

- **En début d'année scolaire** : Les règles de conduite et les mesures de sécurité (code de vie) sont systématiquement transmises aux parents via le Duo-tang du code de vie, via le portail parent et publiées sur le site internet de l'école. Les élèves y sont également sensibilisés lors de 2 à 3 activités annuelles avec la direction d'école.
- **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence** : Un document explicatif ainsi qu'un bilan annuel d'évaluation sont déposés sur le site web de l'école (au plus tard le 30 octobre) pour informer l'ensemble de la communauté éducative des démarches et des ressources.

2. Communication lors d'incidents, d'écarts de conduite ou de situations d'intimidation/violence

- **Information rapide et proactive** : En cas d'événement d'intimidation, de violence, de violence à caractère sexuelles ou de non-respect du code de vie impliquant un élève (qu'il soit victime, instigateur ou témoin), l'enseignant ou l'intervenant scolaire responsable du suivi communique rapidement avec ses parents. Selon le rôle de l'élève dans la situation, l'intensité ou la fréquence du comportement, la communication peut se faire par courriel, par téléphone, ou même en personne.
- **Recherche de solutions et suivi** : L'intervenant informe les parents des démarches entreprises, des mesures d'encadrement, de soutien ou des sanctions disciplinaires prévues. Des suivis réguliers sont assurés afin de vérifier l'évolution de la situation et le respect des engagements des élèves impliqués dans la situation de violence ou de conflit.
- **Collaboration des parents** : Les parents sont libres de faire un suivi à la maison avec leur enfant sur la situation.
- **Rencontres individuelles et suivi régulier** : Pour les élèves nécessitant un plan d'intervention (PI) ou un suivi particulier, des communications mensuelles, hebdomadaires, quotidiennes ou des rencontres sur rendez-vous permettent d'ajuster les interventions en partenariat étroit entre l'équipe-école et les parents.

3. Modalités de signalement et de dépôt de plainte

- **Pour les élèves et les parents** : Un signalement d'acte d'intimidation ou de violence (y compris la cyberintimidation) ou tout type de préoccupations peut

être fait directement auprès de la direction, de l'enseignant ou de tout intervenant scolaire.

- **Procédure de traitement des plaintes :** Les modalités et liens vers la procédure de traitement des plaintes du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) et du Protecteur régional de l'élève sont accessibles via le site internet de l'école et du CSSMI. <https://www.cssmi.qc.ca/cssmi/plaintes/parents-ou-eleves>



4. Respect de la confidentialité

- Pour garantir le respect de chaque enfant et de sa famille, les informations relatives aux situations d'encadrement sont traitées de manière strictement confidentielle. Ainsi, les détails concernant les mesures disciplinaires appliquées à un élève instigateur ne sont pas divulgués aux parents d'un autre élève.

5. Canaux d'information réguliers

- **Journal et lettres d'information :** Les bulletins d'information généraux (comme *Le Renseigneur*) permettent de rappeler régulièrement les travaux de l'équipe-école en lien avec le respect du code de vie.
- **Échanges avec enseignants :** Tout au long de l'année les groupes vivront des ateliers de sensibilisation offerts par leur enseignant, leur TES ou offerts par des partenaires externes comme notre policier éducateur. Une communication générale vous en informera.

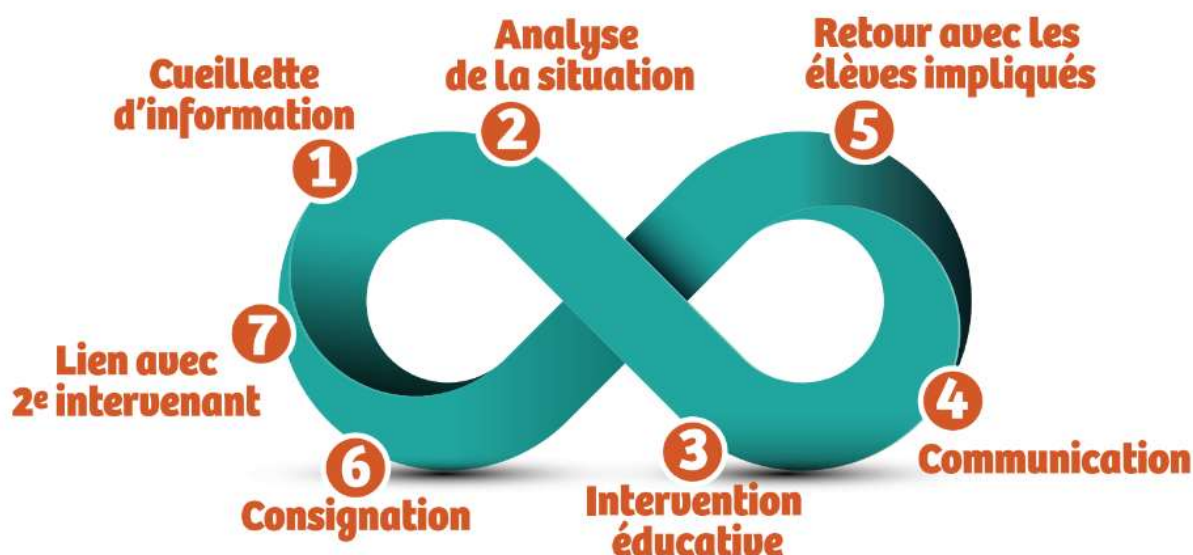
Notre priorité demeure la sécurité et l'épanouissement des élèves dans un climat sain, positif et prévisible. N'hésitez jamais à communiquer avec le secrétariat ou la direction si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant votre enfant.

Règles de fonctionnement



École de la
Seigneurie

Une intervention
bien
bouclée



Étapes	Description
1 Cueillette d'information	L'observation de l'adulte témoin est parfois suffisante pour passer à l'étape suivante (par exemple pour des écarts de conduite mineurs) sinon, on questionne les élèves impliqués. Si la situation est plus complexe et s'il y a plusieurs enfants impliqués : • Au besoin, prendre un moment pour que les enfants se calment, séparer les enfants ou retirer les enfants de la situation. • Prendre le temps de discuter avec chacun des enfants impliqués ou témoins. • Discuter avec les enfants individuellement, si nécessaire.
2 Analyse de la situation	De quel type de comportement s'agit-il ? S'agit-il d'un accident, d'un conflit, un geste de violence, est-ce qu'il y a des indices laissant croire à de l'intimidation ? Ai-je besoin de faire appel à un autre intervenant pour cette intervention ? • Écart de conduite mineur A-B : L'intervenant témoin. • Écart de conduite majeur C : L'intervenant témoin. Possibilité de solliciter un 2^e intervenant : le titulaire, la technicienne du service de garde ou une TES au besoin. • Écart de conduite majeur D : Geste de violence et d'intimidation: TES / technicienne du service de garde et la direction est informé le plus rapidement possible. • Idéations suicidaires, automutilation : Informer immédiatement la psychoéducatrice et la direction.

Étapes	Description
3 Intervention éducative	Choisir et mettre en place des interventions éducatives et conséquences logiques selon la classification du comportement.
4 Communication	La communication est une étape cruciale d'une bonne intervention. Nous communiquons entre intervenants et avec les parents. <u>Entre intervenants</u> • Niveau A-B : Informer le titulaire • Niveau C : L'intervenant qui a mis en place les interventions éducatives informe le titulaire / TES. • Niveau D : Les TES sont informés immédiatement pour réaliser l'intervention. La direction est informée le plus rapidement possible. Le titulaire est informé. <u>Aux parents</u> • Niveau A-B : L'intervenant pourrait communiquer avec les parents s'il y a persistance des écarts de conduite mineurs malgré les interventions mises en place. • Niveau C : L'intervenant qui a mis en place les interventions éducatives communique avec le parent. • Niveau D : Les TES, la technicienne du service de garde ou la direction communique avec les parents.
5 Retour avec les élèves impliqués	Faire une rétroaction aux élèves impliqués et aux témoins. • Pour les élèves témoins : simplement les informer que la situation a été prise en charge par les adultes. • Pour les élèves impliqués (écarts de conduite) : Informer de l'intervention éducative choisie et de la conséquence logique qui sera appliquée. • Pour les victimes : Faire un retour avec la victime, s'assurer qu'elle est apaisée et selon la gravité de la situation, mise en place d'un plan de sécurité avec la victime et prévoir une plusieurs rencontres de suivi.
6 Consignation	La consignation des gestes et des interventions est essentielle pour chaque intervention. Sans la consignation, il n'y a pas de régulation. <u>Entre intervenants</u> • Niveau A-B : Le titulaire choisit s'il inscrit le comportement dans l'outil de consignation (SPI- Mémos). • Niveau C : Consigne l'écart de conduite dans l'outil de consignation (SPI- Mémos) et Compte-rendu no 1 (feuille jaune). • Niveau 4 : Les TES s'occupent de la consignation de l'écart dans l'outil de consignation (SPI- Violence et intimidation) et Compte-rendu no 1 (feuille jaune).
7 Lien avec 2^e intervenant	Si un 2^e intervenant doit être impliqué, celui-ci refait les 6 premières étapes de la boucle d'interventions. Il pourrait être nécessaire de faire appel à un intervenant externe. Ces démarches se font en collaboration avec les professionnels et la direction.
	La régulation permet de valider nos choix d'interventions, de nous assurer que les comportements des élèves évoluent vers des comportements de plus en plus prosociaux, d'ajuster nos règles de fonctionnement au besoin, de valider nos moyens de prévention. C'est ce qui boucle complètement nos interventions.

Encadrements légaux

L'interdiction d'adopter tout comportement violent, dont l'intimidation (LIP, art. 76 (2))

À l'école de la seigneurie, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Définition importante. L'intimidation est une forme d'agression où les 4 critères suivants doivent être présents :

- Une inégalité du pouvoir;
- L'intention de faire du tort;
- Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit de l'intimidation;
- La répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation se trouve sur le site de l'école.

Interdiction concernant les appareils électroniques

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles (IPOD, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes, dans les corridors ou sur la cour de l'école, sauf lorsque cette utilisation est requise par :

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- l'état de santé d'un élève*; ou
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*.

*Il est à noter que chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

Le cellulaire ou tout autre appareil aux fonctions similaires devra être laissé dans le casier de l'élève. L'élève qui utilise un appareil électronique sans autorisation formelle d'un adulte qui respecte les exceptions ci-dessus recevra la sanction suivante :

- La première fois, l'appareil électronique sera retiré sur-le-champ et pourra être récupéré en fin de journée au secrétariat. Les parents de l'élève seront informés de la sanction;

- La deuxième fois et les fois subséquentes, le parent devra venir récupérer l'appareil au secrétariat de l'école. D'autres mesures éducatives ou sanctions pourraient être mises en place si la situation est récurrente.

Le vouvoiement

Je vouvoie les adultes de l'école en tout temps et en tous lieux et j'utilise « Monsieur » ou « Madame » dans mes interactions avec ceux-ci.

L'interdiction d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école

Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (ex. : drogue, arme, boisson énergisante, objets faisant la promotion de message haineux, etc.)

Le droit de fouille

L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu. La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

Les sanctions dans les cas les plus graves

Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire. (LIP, art. 242)

Annexes

Charte vestimentaire

- Les élèves doivent toujours avoir une paire de souliers pour l'intérieur ET pour l'extérieur;
- En cas de grand froid ou de pluie, les élèves resteront à l'intérieur.
- Si l'enfant, malgré les rappels de l'adulte, ne se conforme pas à la charte, il devra vivre les conséquences naturelles de ses choix.

**30 à 17
°C**

**16 à 10
°C**

**9 à 0
°C**

**-1° à -15
°C**

**-16°
à -25 °C**

AUTOMNE	HIVER	PRINTEMPS	ÉTÉ
-	-	Casquette/Chapeau Sandales attachées au talon	Casquette/Chapeau Sandales attachées au talon
Manteau ou Veste Souliers fermés	-	Manteau ou veste Souliers fermés	Manteau ou veste Souliers fermés
Manteau Tuque Cache-cou Mitaines Botte de pluie ou de neige * Pantalon de toile*	Manteau Tuque Cache-cou Mitaines Bottes* Salopette*	Manteau Tuque Mitaines Bottes* Pantalon de toile*	-
Manteau Tuque Cache-cou Mitaine Bottes* Pantalon de toile ou salopette*	Manteau Tuque Cache-cou Mitaine Bottes Salopette	Manteau Tuque Cache-cou Mitaines Bottes* Pantalon de toile ou salopette*	-
Manteau Tuque Cache-cou Mitaines Bottes Pantalon de toile ou Salopette	Manteau Tuque Cache-cou Mitaines Bottes Salopette	-	-

*Si neige au sol

Système de renforcement positif des comportements attendus du code de vie

Nous sommes ravis de vous présenter notre SRPCA. Ce système a pour but de reconnaître et de valoriser les comportements positifs de vos enfants. En valorisant ces actions, nous souhaitons créer un environnement scolaire où chacun se sent bien et motivé à progresser.

Comment ça marche ?

- **Les coupons de mérite :** Chaque fois qu'un enfant affiche un comportement positif, comme aider un camarade, être attentif en classe ou respecter les règles, il reçoit un coupon qui se détache en deux parties : une pour l'école une pour la maison.
- **Les thèmes du mois :** Chaque mois, nous mettrons en avant un thème spécifique (par exemple, le respect, la coopération, l'autonomie) afin de mettre en lumière les comportements positifs liés au thème.
- **Les récompenses :** Les coupons de mérite s'accumulent par tous les élèves de l'école et sont exposés dans le hall d'entrée, une fois la quantité requise accumulée, un privilège est « déclenché » par tous ces bons comportements. Ce système s'ajoute à celui de la classe de votre enfant.
- **Le rôle des parents :** Vous jouez un rôle essentiel dans la réussite de ce système. En encourageant vos enfants à adopter les comportements positifs valorisés à l'école, vous renforcez leur motivation et leur estime de soi.
- **Les bénéfices pour tous:**
 - **Pour les enfants:** Un sentiment de fierté et de reconnaissance, une motivation accrue, un développement des compétences sociales.
 - **Pour l'école:** Un climat scolaire plus positif et serein, de meilleures relations entre les élèves et les adultes.
 - **Pour les parents:** Une meilleure communication avec l'école et une participation active à la vie scolaire de votre enfant.
 - **Visibilité et transparence :** Nous afficherons régulièrement les coupons de mérite gagnés par chaque niveau pour que tous puissent voir les progrès réalisés. Vous pourrez ainsi suivre les réussites de votre enfant et célébrer avec lui.

En travaillant ensemble, nous pouvons créer une école où chaque enfant se sent valorisé et où le bien-être de tous est une priorité.

Programme de prévention (Hors-Piste)

Cette année, votre enfant participera en classe aux ateliers du [programme HORS-PISTE](#). À l'école de la Seigneurie, nous offrons ce programme aux élèves depuis plusieurs années. Ces animations sont réalisées auprès des jeunes afin de :

- Développer des compétences qui leur permettront de relever les défis de la vie;
- Contribuer à leur bien-être;
- Leur permettre de mieux vivre avec le stress et l'anxiété.

À la fin de chaque atelier, l'enseignante de votre enfant vous informera de ce qui a été vu en classe en vous transmettant une fiche d'informations sur l'atelier. Des façons de poursuivre les apprentissages à la maison vous seront proposées.

Nous vous rappelons que vous avez accès à des ressources gratuites pour vous aider à accompagner votre enfant :

- Pour visionner une **vidéo** au sujet de la différence entre le stress et l'anxiété, [CLIQUEZ ICI](#).
- Pour participer à un **atelier virtuel interactif** afin d'apprendre des trucs pour aider votre enfant à faire face à l'anxiété, [CLIQUEZ ICI](#). Plusieurs dates sont offertes au courant de l'année.
- Pour consulter un **outil** qui résume des stratégies pour soutenir votre enfant à apprivoiser le stress et l'anxiété, [CLIQUEZ ICI](#).
- Pour en savoir plus sur le **programme HORS-PISTE**, [CLIQUEZ ICI](#).

Citoyenneté numérique

Qu'est-ce que la citoyenneté numérique?

La **citoyenneté numérique** vise à amener les élèves à utiliser les technologies de façon responsable, sécuritaire, respectueuse et réfléchie. Puisque le numérique occupe une place importante dans leur quotidien, il est essentiel de les accompagner afin qu'ils développent de bonnes habitudes et qu'ils prennent conscience de l'impact de leurs choix, autant sur eux-mêmes que sur les autres.

Communiquer et agir avec respect

Les élèves apprennent que leurs messages, publications, photos et commentaires laissent des traces et peuvent avoir des conséquences dans la vie réelle. Ils sont donc amenés à réfléchir avant de publier, à gérer leurs émotions en ligne et à participer de façon positive et constructive aux échanges avec les autres.

Protéger sa vie privée et celle des autres

La citoyenneté numérique, c'est aussi apprendre à protéger ses renseignements personnels, ses mots de passe et ses comptes. Les élèves sont sensibilisés à l'importance de faire des choix sécuritaires sur Internet et de respecter la vie privée des autres, notamment en demandant leur autorisation avant de publier une photo ou une vidéo.

Développer son esprit critique

Les élèves apprennent également que tout ce qui se trouve sur Internet n'est pas nécessairement vrai ou fiable. Ils sont encouragés à questionner l'information, à vérifier la fiabilité des contenus, à consulter différentes sources et à respecter les droits d'auteur lorsqu'ils utilisent ou partagent du contenu.

Adopter de bonnes habitudes numériques

Finalement, les élèves sont amenés à réfléchir à la place des écrans dans leur quotidien et à leurs effets sur leur bien-être, leurs émotions et leurs relations. Ils développent progressivement des stratégies pour mieux gérer leur temps d'écran et trouver un équilibre entre leurs différentes activités.

Développer une bonne citoyenneté numérique, c'est donc apprendre à devenir un utilisateur du numérique autonome et responsable, capable de faire des choix éclairés, de protéger sa vie privée, de respecter les autres et d'utiliser les technologies de façon équilibrée.